

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 05 avril 2024.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 13	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, ROZO Emmanuelle, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie.
Etaient Absents 6	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> RICHARD Pascal, <i>Absent</i> BIZARD Bernadette, <i>Excusée</i> SUZANNE Julie, <i>Excusée</i> DELETANG Claude, <i>Absent</i>
	--- --- --- --- <i>Pouvoir à Garry TEIXEIRA</i> ---

Votants : 14

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Marielle Maréchal a été désignée pour remplir cette fonction

2024-016 – Matériel inutilisé par la commune : fixation des prix de vente

Le Maire informera le conseil municipal que du mobilier/matériel appartenant à la commune pourrait être vendu, n'étant plus utilisé.

Ce matériel est actuellement stocké dans le local technique.

Pour le matériel le nécessitant, la sortie de l'inventaire a été réalisée.

Il s'agit :

	Stock	Proposition du Conseil Municipal
Bureau en bois 130 x 75	1	50 €/U
Bureau en bois 120 x 75	1	40 €/U
Bureau en bois 45 x 75	1	30 €/U
Tables d'écolier avec casiers	2	20 €/U
Table d'écolier sans casier	1	15 €/U
Gyrobroyeur (pour pièces)	1	50 €/U
Balayeuse (pour pièces) 1 vérin HS – <i>N°inventaire MATDIV50</i>	1	150 €/U
Tombereau	1	150 €/U
Charrette à bras	1	100 €/U

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 14 voix :

- **DE FIXER** les prix de vente de ces objets comme ci-dessus indiqué,
- **DE PRENDRE ACTE** qu'un titre de recette sera émis par acheteur afin d'encaisser la recette.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme